

Les Infos de Base

mercredi 12 décembre 2007
volume 10, numéro 50
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

1 État de la publication

Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 50 du 12 décembre 2007. Les modifications apportées par L.Q. 2007, c. 24, 25, 28, 29 et entrées en vigueur au 15 décembre 2007 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 15 décembre 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 50 du 12 décembre 2007, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 49 du 8 décembre 2007.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 27 décembre 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 48 du 28 novembre 2007, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 47 du 24 novembre 2007.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec*

Infobase contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2007.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 25 du 12 décembre 2007.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 décembre 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 24 novembre 2007.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 24 novembre 2007.

Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois

La période d'évaluation des deux nouveaux livres de la bibliothèque *Accès Légal, Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois*, s'est terminée le 30 septembre.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est votre dictionnaire alphabétique et analogique du Droit québécois.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est votre *Code civil* raisonné dompteur de complexité.

Appelez-nous au 514/893-2526 pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant ces nouveaux produits ou pour connaître leurs conditions d'abonnement.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Code des professions, L.R.Q., c. **C-26**, aa. 156, 188.

Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur la pharmacie, L.Q. 2007, c. 25, aa. 1, 2.

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. **E-2.2**, aa. 213.2, 215.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière électorale concernant l'identification des électeurs, L.Q. 2007, c. 29, aa. 1, 2.

Loi sur les élections scolaires, L.R.Q., c. **E-2.3**, aa. 112.2, 114.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière électorale concernant l'identification des électeurs, L.Q. 2007, c. 29, aa. 3, 4.

Loi électorale, L.R.Q., c. **E-3.3**, aa. 335.2, 337.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière électorale concernant l'identification des électeurs, L.Q. 2007, c. 29, aa. 5, 6.

Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, L.R.Q., c. **G-1.02**, ann. I.

Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec, L.Q. 2007, c. 24, a. 17;

Loi modifiant la Loi sur la Société immobilière du Québec, L.Q. 2007, c. 28, a. 17.

Loi sur la pharmacie, L.R.Q., c. **P-10**, aa. 12, 31, 32.

Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur la pharmacie, L.Q. 2007, c. 25, aa. 7-9.

Loi sur la Société d'habitation du Québec, L.R.Q., c. **S-8**, aa. 3.4, 6, 6.0.1, 6.2, 8, 9, 9.1, 10, 12, 13-13.0.2, 13.1, 13.2, 15, 15.1, 23, 24, 86.

Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec, L.Q. 2007, c. 24, aa. 1-16.

Loi sur la Société immobilière du Québec, L.R.Q., c. **S-17.1**, aa. 4, 6, 7-7.2, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 38, 41, 43, 45, 48, 49, 50, 60, 63.

Loi modifiant la Loi sur la Société immobilière du Québec, L.Q. 2007, c. 28, aa. 1-16.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, [R.R.Q., c. **A-13.1.1**, r. 1], aa. 52, 53, 56, 57, 59, 60, 64, 66, 75, 116, 132, 156, 157.

Règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, D. 1064-2007 du 28-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 5413, aa. 1-13.

Règlement sur les affaires du Bureau, le comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, [R.R.Q., c. **C-26**, r. 51.1], titre, aa. 1, 4-5.1, 7, 9-12, 14-16, 18-28, 31, 33, 35, 36, 38.

Règlement modifiant le Règlement sur les affaires du Bureau, le comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des conseillers en relations industrielles du Québec, Décision du 25-09-07, (2007) 139 G.O. 2, 5416, aa. 1-29.

Règlement sur les mutuelles de formation, [R.R.Q., c. **D-7.1**, D. 1062-2007 du 28-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 5408], nouveau.

Règlement sur l'exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation, [R.R.Q., c. D-7.1, D. 1063-2007 du 28-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 5411], nouveau.

Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation, [R.R.Q., c. D-7.1, r. 0.1], aa. 1-8, 10, 16-17.1, 20, 22, 23.

Règlement modifiant le Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation, D. 1061-2007 du 28-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 5406, aa. 1-14.

Règlement sur les dépenses de formation admissibles, [R.R.Q., c. D-7.1, r. 1], aa. 1-3, 4-6, 7, ann. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses de formation admissibles, D. 1060-2007 du 28-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 5402, aa. 1-6.

Règlement sur les exemptions de l'application de la section II du chapitre II de la Loi favorisant le développement

de la formation de la main-d'oeuvre, [R.R.Q., c. D-7.1, r. 2.1], remplacé.

Règlement sur l'exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation, D. 1063-2007 du 28-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 5411, a. 9.

Règlement sur les organismes collecteurs, [R.R.Q., c. D-7.1, r. 3.1], remplacé.

Règlement sur les mutuelles de formation, D. 1062-2007 du 28-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 5408, a. 18.

Règlement sur les impôts, R.R.Q., 1981, c. **I-3**, r. 1, ann. A.

Arrêté du ministre du Revenu concernant les tables de retenues à la source, A.M. 2007 du 23-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 5418.

Règlement sur les cotisations au régime de rentes du Québec, R.R.Q., 1981, c. **R-9**, r. 2.

Arrêté du ministre du Revenu concernant les tables de retenues à la source, A.M. 2007 du 23-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 5418.

Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, [R.R.Q., c. **R-10**, r. 1.1.1], a. 39.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, D. 1035-2007 du 28-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 5401, a. 1.

Règlement de prélèvement de la Commission de la construction du Québec, [R.R.Q., c. **R-20**, D. 1066-2007 du 28-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 5415], nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles, L.R.C. 1985, ch. **M-9**.

Entrée en vigueur de la Loi.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.